

**RÈGLEMENT COMPLET DU JEU**  
« Tentez de remporter des places pour le concert de Louane »

**Article 1 – Organisateurs du jeu :**

La société Luxottica France dont le siège social est 80 route des Lucioles 06560 Valbonne, immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 334 705 332 ci-après « la Société Organisatrice », organise du 01 décembre 2025 10h00 au 31 décembre 2025 à 23h59 inclus, un jeu sur Internet et en magasin intitulé « Tentez de gagner des places pour le concert de Louane ».

**Article 2 – Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au 01 décembre 2025 résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, des membres du personnel des sociétés Optic 2000 et Luxottica France, des propriétaires des magasins Optic 2000 et des membres du personnel des sociétés partenaires à l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs familles (conjoint et enfant(s)).

Pour participer au jeu, le client doit :

- Acheter une paire de Vogue Eyewear en magasin ou sur le site Optic 2000 (liste des magasins participants en annexe) pendant la période du jeu
- Scanner le QR code présent sur les flyers ou se connecter directement sur le site [www.jeu-Optic2000-Vogue.fr](http://www.jeu-Optic2000-Vogue.fr) entre le 01/12/2025 10h00 et le 31/12/2025 23h59
- Remplir le formulaire : nom, prénom, adresse email
- Charger sa preuve d'achat
- Sélectionner le point de vente Optic 2000 dans lequel l'achat de la paire de Vogue Eyewear a été effectué ou sur le site internet [Optic2000.com](http://Optic2000.com)
- Accepter le règlement
- Répondre aux deux questions du quiz
- S'il obtient 2 bonnes réponses, le participant va pouvoir choisir le lieu/date de concert pour lequel il souhaite s'inscrire au tirage au sort. Jeu limité à une participation par personne.
- Cliquer sur « Je m'inscris au tirage au sort »

Le jeu est limité à une participation par achat, avec un maximum de 1 participation par personne (même adresse email ou nom et prénom) sur l'ensemble de la période de jeu.

**Article 3 – Annonce du jeu :**

Ce jeu est annoncé sur les pages internet [www.optic2000.com](http://www.optic2000.com), <https://www.vogue-eyewear.com/fr>, [www.jeu-Optic2000-Vogue.fr](http://www.jeu-Optic2000-Vogue.fr), sur leurs réseaux sociaux, par sms et dans les points de vente participants (liste des magasins en annexe).

L'achat de la paire Vogue Eyewear doit obligatoirement s'effectuer entre le 1 décembre 2025 et le 31 décembre 2025 dans un point de vente Optic 2000 participant à l'opération ou sur le site Optic 2000.

Le site Internet sur lequel se déroulera l'inscription pour le concours tirage au sort ouvrira le 1 décembre 2025 à 10h00 et fermera le 6 janvier 2025 à 23h59.

#### **Article 4 – Mode de désignation des gagnants :**

Le Jeu fonctionne sur le principe de tirage au sort. Le « tirage au sort » se fait à la fin de la période du jeu concours et fait appel à un huissier de justice qui réalisera le tirage au sort. Par la suite, il adressera un procès-verbal de constat de tirage au sort.

Les participants jouant correctement lors de la période du jeu pourront cliquer sur “Je m’inscris au tirage au sort” afin de s’inscrire au tirage au sort. La liste du tirage au sort est déposée auprès de l’Étude SAS LSL Commissaires de Justice dont l’adresse complète est précisée à l’Article 9 du présent Règlement.

Les participants doivent renseigner leurs données personnelles (nom, prénom & adresse email) dans le formulaire ainsi que charger une preuve d’achat (facture ou ticket de caisse ou mail de confirmation de commande) sur la page du mini site de jeu.

Après avoir répondu aux 2 questions, que les réponses soient correctes ou incorrectes, les participants seront immédiatement informés via un écran de révélation. Les gagnants recevront ensuite un email qui confirmera leur inscription au tirage au sort.

Si les informations personnelles et la preuve d’achat sont conformes, l’inscription sera validée. Sinon, l’inscription sera annulée par la société organisatrice et sera considérée comme perdue.

Le tirage au sort s’effectuera au plus tard le 9 janvier 2026.

S’il est désigné gagnant, le participant sera contacté par email au plus tard le 13/01/2026 et devra y répondre en communiquant son numéro de téléphone. L’email inclura les informations sur le gain et l’organisation de l’expérience. La société organisatrice enverra jusqu’à 2 relances par email afin de contacter le gagnant.

À partir du 20/01/2025, si le participant ne manifeste pas la réclamation du gain après les 2 relances, la société organisatrice se réserve le droit de remettre la dotation au suppléant désigné lors du tirage au sort.

#### **Article 5 – Définitions et valeurs des dotations :**

Sont mis en jeu 7 lots de 2 places de concert standard pour Louane.

1 lot pour Lille, 1 lot pour Bordeaux, 2 lots pour Marseille et 3 lots pour Paris.

- Marseille, le 30/01/2026. 2 lots de 2 places d'une valeur commerciale indicative de 110 € (4x55€) TTC.

- Bordeaux, le 05/02/2026. 1 lot de 2 places d'une valeur indicative de 110 € (2x55 €) TTC.
- Lille, le 12/02/2026. 1 lot de 2 places d'une valeur indicative de 110 € (2x55 €) TTC.
- Paris, le 20/02/2026. 3 lots de 2 places d'une valeur indicative de 110 € (6x55 €) TTC.

**Chaque lot comprend :**

- 2 places standard de concert pour assister à un concert de Louane dans la ville du choix du gagnant qu'il aura sélectionné sur le mini-site du jeu.

**Chaque lot ne comprend pas :**

- = Les transports et repas

**Article 6 – Attribution de la dotation :**

Lorsque le participant sera tiré au sort, il est ensuite informé via email.

Toute inscription erronée ou incomplète sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevéante au présent Règlement, entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de sa participation et de ses gains. La société organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des participants et d'exercer des poursuites, le cas échéant. La société organisatrice se réserve le droit pour tous les participants de leur demander les preuves de leur participation : ticket de caisse original, et/ou de leur gain : copie de l'email de confirmation de gain.

Toute première manifestation d'un participant (contact par email à [getcloserparis@tmsw.com](mailto:getcloserparis@tmsw.com) – objet : Jeu Vogue x Louane Optic 2000 2025) faite au-delà des 3 semaines après la fin du Jeu ne sera traitée par la société organisatrice.

Les gains sont attribués tels quels et ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur gain, ce dernier sera définitivement perdu et ne sera pas réattribué. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

Les gains ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des dotations sont à la charge des gagnants. De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des gains mais non expressément prévus dans les gains resteront à la charge des gagnants.

S'agissant des gains, la responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des gains effectivement et valablement gagnés. La société organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles les gains sont éventuellement soumis ou à la sécurité des gains attribués. La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs gains.

#### **Article 7 – Remplacement des dotations par l'organisateur :**

La société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout évènement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeux et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

En cas de pénurie ou de problèmes d'acheminement de la marchandise, la société organisatrice se réserve le droit de modifier les dotations (détails en article 4) sous conditions de les remplacer par des dotations à minimum de même valeur.

#### **Article 8 – Annulation & Modification :**

La société organisatrice du jeu ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du jeu seront dans ce cas, indiquées directement sur [www.jeu-Optic2000-Vogue.fr](http://www.jeu-Optic2000-Vogue.fr) et feront l'objet d'un avenant au présent règlement.

#### **Article 9 – Dépôt & obtention du règlement :**

Le présent Règlement est déposé auprès de l'Étude SAS LSL Commissaires de Justice 92 rue d'Angiviller 78120 RAMBOUILLET, et est disponible gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'accueil des magasins participants et sur [www.jeu-Optic2000-Vogue.fr](http://www.jeu-Optic2000-Vogue.fr)

#### **Article 10 – Acceptation du règlement :**

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du jeu.

#### **Article 11 – Données personnelles :**

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées directement auprès du gagnant et lui sont demandées avant son gain/participation à travers un formulaire :

- Nom
- Prénom
- Email

Lors de la saisie d'informations dans un formulaire, les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. À défaut, la demande de participation au Jeu ne pourra pas être traitée.

Les données à caractère personnel sont collectées directement auprès du Participant et uniquement à des fins de gestion du jeu par le sous-traitant en charge de la mise en place du jeu.

Pour les finalités relatives aux contrôles des fraudes, au respect du présent Règlement et à la gestion des éliminations, des données à caractère personnel peuvent également être collectées de façon indirecte. Le Participant dispose alors des mêmes droits que pour les données collectées directement auprès de lui par la société organisatrice. Les traitements sont par ailleurs mis en œuvre dans le strict respect des dispositions du présent article.

Les traitements mis en œuvre sont juridiquement fondés sur l'exécution du présent Règlement de jeu et sur les intérêts légitimes de la société organisatrice à faire respecter le Règlement de jeu, à limiter les risques de fraudes et à analyser la participation au Jeu.

Peuvent accéder à vos données, dans la limite de leurs attributions :

- Les sous-traitants (et notamment ceux qui interviennent dans le cadre de la vérification de la validité du gain et la livraison des gains...) ;
- Le cas échéant, les auxiliaires de justice et les officiers ministériels dans le cadre de leur mission d'assistance juridique et de représentation en justice.

Les données collectées sont conservées pendant une durée de 6 mois à compter de la fin du Jeu, dans le respect des obligations légales et règlementaires qui s'imposent. Elles seront ensuite détruites par le sous-traitant en charge de la désignation des gagnants. Cette durée peut être augmentée pour permettre à la société organisatrice l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Le Participant peut exercer ces droits en contactant notre délégué à la protection des données par email à l'adresse suivante : [lattali@beavers-agency.fr](mailto:lattali@beavers-agency.fr). Un justificatif d'identité pourra lui être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne

remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

#### **Article 11 : Exclusions**

**Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.**

Toute participation d'une personne mineure au Jeu sera exclue et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des dispositions du présent Règlement.

La société organisatrice se réserve le droit d'écartier, de disqualifier ou d'invalider les gains de tout participant ne respectant pas totalement le Règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le Participant sont invalides, erronées ou incomplètes ou toute personne troublant le bon déroulement du Jeu et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu tel que décrit dans le présent Règlement ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur, étant précisé qu'aucune indemnité de quelle que sorte que ce soit ne pourra être demandée par son auteur à la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve également le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, des participations au Jeu ou l'attribution de tout ou partie des dotations, s'il apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelle que forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

**ANNEXE : LISTE DES POINTS DE VENTE OPTIC 2000 PARTICIPANTS :**

Site internet		<a href="http://www.optic2000.com">www.optic2000.com</a>	
AGDE		LYCKA OPTIC SAS	34300
ALTKIRCH		HEIMBURGER OPTICIENS SAS	68130
AMBERIEU EN BUGEY		OPTIQUE DE LA RUE BERARD SARL	1500
AMIENS		MATILLE SARL	80000
ANSTAING		CSO SARL	59152
ARANDON-PASSINS		BOULEDEVER SAS	38510
ARGELES SUR MER		TOOP EURL	66700
ARRAS		SOCIETE MOULIS SARL	62000
AUBAGNE		AUBAGNE OPTIQUE J S SARL	13400
AUSSONNE		WB OPTIC EURL	31840
AUTUN		JLB 2 SAS	71400
AUXERRE		STELLA SARL	89000
BAPAUME		SOCIETE DANGUY SAS	62450
BAUD		OPTIQUE MICHAUD BAUD SARL	56150
BAUME LES DAMES		OPTIQUE BAUME-LES-DAMES SARL	25110
BEAUNE		OPTIQUE DES MALADIERES SARL	21200
BEAUNE		OPTIQUE BEAUNE SUD EURL	21200
BELZ		BREIZ OPTIQUE SAS	56550
BIGANOS		OP2 BIGANOS SARL	33380
BIZANOS		JES SARL	64320
BOËN SUR LIGNON		BAILLY Marie-Raphaële	42130
BOLLENE		NGV OPA SARL	84500
BOURG-EN-BRESSE		OPTIQUE PENILLARD SASU	1000
BOURGES		BCG SAS	18000
BOURGOIN-JALLIEU		OPTIC BOUDET EURL	38300
BRUAY LA BUSSIÈRE		SAINDRENAN SARL	62700
BRUGUIERES		SUD OPTIC SARL	31150
CAGNES SUR MER		CAGNES VISION SARL	6800
CALAIS		EKLA DISTRIBUTION CALAIS SAS	62100
CALLIAN		LOA SARL	83440
CANOHES		BECAN SARL	66680
CASTELSARRASIN		OPTIQUE FERULLO SARL	82100
CASTRES		OPTIQUE DU CARRE EURL	81100
CAZERES		VISTAMASS SARL	31220
CHALON-SUR-SAONE		OPTIQUE JF L'HOTE SARL	71100
CHAMPFLEURY		RDP OPTIC SARL	51500
CHANTEPIE		LES OPTICIENS CANTEPIENS SARL	35135
CHAUMONT		OPTIC CHAUMONT EURL	52000
CLUSES		ARC EN CIEL SASU	74300
COARRAZE		VISION SAS	64800
COLMAR		LUNOPTEC SARL	68000
COLMAR		BECKERT SARL	68000
COMINES		COMINES OPTIQUE SAS	59560
COULOMMIERS CEDEX		OPT MEDICALE COULOMMIERS SAS	77522

CREMIEU	ISATIS SAS	38460
CROZON	CAMEN OPTIQUE SARL	29160
DANNEMARIE	HEIMBURGER OPTICIENS SAS	68210
DECIZE	JLB SAS	58300
DIEPPE	VERONIQUE MARC OPTIQUE SARL	76200
DIJON	OPTIQUE PADIEU SAS	21000
DRANCY	OPTIC LACHAUX SAS	93700
DUNKERQUE MALO LES BAINS	OPTIQUE JENDRYSIK EURL	59240
EPERNAY	MELANIE MASSET SAS	51200
EVIAN	TOUT POUR VOS YEUX SARL	74500
EVREUX	BARHER SAS	27000
FLEURY LES AUBRAIS	FLEURY OPTIQUE SARL	45400
FONSORBES	OUEST OPTIC SARL	31470
FONTAINE LES DIJON	OPTIQUE FONTAINE LES DIJON SAS	21121
FONTENAY LE COMTE	IRIS OPTIC SARL	85200
FONTENILLES	FONTENILLES OPTIC SARL	31470
GOUSSAINVILLE	OPTIC ALPAIM SARL	95190
GRANDE SYNTHE	OPTIQUE LEULLIETTE SAS	59760
GRANVILLE	VALOGNES OPTIQUE SARL	50400
GUICHAINVILLE	ANNEDO SAS	27930
GUICHAINVILLE	ANNEDO SAS	27930
HERICOURT	HERICOURT OPTIQUE SARL	70400
HIRSINGUE	HEIMBURGER OPTICIENS SAS	68560
ILE ROUSSE	OPTIQUE BALAGNE SAS	20220
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	OPTIQUE DES CEDRES SARL	67400
ISSOIRE	OPTIQUE BRAUNSHAUSEN SARL	63500
JANZE	OPTIQUE DES FEES SAS	35150
JOIGNY	OPTIQUE LENOBLE VERONIQUE SARL	89300
JOUY LE MOUTIER	JOUY OPTIQUE SARL	95280
LA BRILLANNE	OPTIQUE DE LA DURANCE SARL	4700
LA CHAPELLE SAINT LUC	LA CHAPELLE OPTIQUE SAS	10600
LA ROCHE SUR YON	ALLARY OPTIQUE SAS	85000
LA ROCHELLE	OPTIQUE DES MERCIERS SAS	17000
LA VILLE DU BOIS	EOLE OPTICIEN LA CENTRALE	91620
LACANAU	OP2 LACANAU EURL	33680
LANDIVISIAU	LUNEDOU LANDI SAS	29400
LANESTER	LANESTER OPTIQUE SASU	56600
LANGRES	OPTIQUE SCHERRER SASU	52200
LE BLANC	CORRE OPTIQUE SAS	36300
LE BLANC MESNIL	OPTIC BLANC MESNIL SAS	93150
LE BOULOU	OPTIC DU BOULOU EURL	66160

LENS	EKLA DISTRIBUTION LENS EURL	62300
LEOGNAN	PIC Alain	33850
LES ANGLES	SARRI SARL	30133
LESNEVEN	KAROPTIC SAS	29260
LEZIGNAN CORBIERES	LEZI'VISION SARL	11200
LINGOLSHEIM	NIVINE SAS	67380
LISIEUX	ABLL SAS	14100
LOUVIERS	OPTIQUE MPC SARL	27400
MAICHE	MAICHE-OPTIC SAS	25120
MANOSQUE	DMV OPTIQUE EURL	4100
MARSANNAY LA COTE	OPTIQUE MARSANNAY LA COTE SAS	21160
MAUGUIO	MIDI OPTIQUE SARL	34130
MEXIMIEUX	OPTIQUE DE LA RUE BERARD SARL	1800
MIONS	M2H SAS	69780
MONFLANQUIN	SNC LUSOPTIC SNC	47150
MONTBELIARD	EB VISION SARL	25200
MONT-DE-MARSAN	ETABLISSEMENT VIETTI ET FILS SARL	40000
MONTECH	OPTIQUE LANTOURNE EURL	82700
MONTLUCON	SJ2000 EURL	3100
MONTMORILLON	OPTIQUE ST NICOLAS SARL	86500
MONTPELLIER	2BPOLY SARL	34000
MONTPON MENESTEROL	UNOPTIC SARL	24700
MORDELLES	MORDELLES OPTIQUE SARL	35310
MURS ERIGNE	OPTIQUE BOUTRON SAS	49610
NARBONNE	VISION NOUVELLE SA SARL	11100
NERAC	3A SARL	47600
NOGENT SUR SEINE	L'OPTIQUE NOGENTAISE SASU	10400
NOYON	OPTIC DEDIEU SARL	60400
NUITS SAINT GEORGES	NUITS OPTIQUE SARL	21700
ORLEANS	EGEE OPTIQUE SARL	45100
ORSAY	A VOTRE VUE SARL	91400
OYONNAX	OPTIMAG SAS	1100
PARIS	OPTIQUE RIVOLI SAS	75004
PARIS	EKLA DISTRIBUTION PARIS SAS	75012
PERPIGNAN	OPTICAT EURL	66000
PERPIGNAN	OP OPTIQUE SAS	66000
PLUVIGNER	LBM VISION SARL	56330
PONT A MOUSSON	OPTIQUE BERTEAUX SARL	54700
PONT DE CHERUY	LABOHEME SAS	38230
PONTARLIER	OPTIQUE GRESSET SARL	25300
PONTORSON	OPTIQUE BREGAINT SAS	50170

PRADINES	PRADINES OPTIC SAS	46090
PUILBOREAU	OPTIQUE BEAULIEU SAS	17138
QUETIGNY	DIST'OPTIQUE SAS	21800
REIMS	RDP OPTIC SARL	51100
REIMS	RDP OPTIC SARL	51100
REVEL	CRISTAL OPTIQUE SARL	31250
RIANTEC	OPTIQUE DU RIANT SAS	56670
ROMANS	LOOK OPTIC SARL	26100
ROMILLY SUR SEINE	ROMILLY OPTIQUE SARL	10100
ROMORANTIN-LANTHENAY	CENTRE OPTIQUE SURDITE SARL	41200
ROSPORDEN	OPTIQUE BARTHET SARL	29140
ROUFFACH	L'OPTICIEN SARL	68250
SAINT ANDRE DE CUBZAC	OSA SAS	33240
SAINT DENIS	OPTIC SAINT DENIS SAS	93200
SAINT DOULCHARD	BCG SAS	18230
SAINT ETIENNE DE MONTLUC	OPTIQUE MARINE BOUTRON - OMB SAS	44360
SAINT FLORENT SUR CHER	SAINT FLORENT OPTIQUE SARL	18400
SAINT JEAN D'ILLAC	AGEOL SARL	33127
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	VISION D'AMANDINE EURL	74160
SAINT LAURENT DU VAR	VISION 3000 SAS	6700
SAINT MARTIN DE RE	AV EURL	17410
SAINT PARRES AUX TERTRES	SICARIUS SARL	10410
SAINT RENAN	OPTIQUE MET SARL	29290
SAINT SORLIN EN VALLOIRE	VAL'OPTIC SARL	26210
SAINTE FOY LES LYON	ELOD SARL	69110
SAINTE PAZANNE	OPTIC DE RETZ SARL	44680
SAINT-EGREVE	BOURGAREL SAINT EGREVE SAS	38120
SAINT-MARTIN-D'HÈRES	OPTIC NEYRPIC SAS	38400
SARLAT LA CANEDA	GODARD OPTIQUE SARL	24200
SAVENAY	OPTIQUE MARINE BOUTRON - OMB SAS	44260
SCHIRMECK	DCLM SARL	67130
SELONCOURT	OPTIQUE SELONCOURT SARL	25230
SERRES CASTET	ETS SARL	64121
SEVRAN	AREL OPTIC SAS	93270
SOLLIES PONT	CHATHO SAS	83210
ST MEMMIE	OPTIQUE JACOPIN SARL	51470
STIRING WENDEL	OPTIQUE DILLENGEGER SARL	57350
STRASBOURG	GEROP EURL	67200
TINQUEUX	RDP OPTIC SARL	51430
TRANS EN PROVENCE	PEFD SASU	83720
TROYES	J. PAPAZ SAS	10000

VALREAS	OPTIQUE VALREAS SAS	84600
VANNES	OPTIQUE LE FOURCHENE SARL	56000
VEAUCHE	OPTIQUE ST LAURENT SARL	42340
VENAREY LES LAUMES	OPTIQUE VENAREY LES LAUMES SAS	21150
VENDOME	BH OPTIC VENDOME SASU	41100
VESOUL	PAOLI & ASSOCIES SARL	70000
VIENNE	PICARD SAS	38200
VIF	OPTIQUE VAREL AKIAN SARL	38450
VITROLLES	OPTIQUE TIGRON SAS	13127
VOLGELSHEIM	VOGOPTIC EURL	68600
WASQUEHAL	O2W SAS	59290